

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-1-chem | Beccaria ItemBeccaria Cesare. Des délits et des peines, 1773 | La justice politique et variable.](#)

Beccaria Cesare. Des délits et des peines, 1773 | La justice politique et variable.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0004

SourceBoite_002-1-chem | Beccaria

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Beccaria, Des délits et des peines, 1773](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31605203b>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Beccaria, Cesare (1738-03-15 -- 1738-03-15)

TITRE Traité des délits et des peines

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1773

EDITEUR , 1773

La justice politique est variable.

" L'essence de la justice divine est
de la justice naturelle est éternelle immuable
et constante parce que le rapport entre 2
objets qui ne varient ni sont les mêmes. Mais
la justice humaine ou politique ne l'est
pas / relation entre l'action et le bien de
la soc., elle peut varier à mesure que
l'action devient utile ou nécessaire
à la soc.; on ne peut connaître les lois
que par l'analyse exacte des rapports effi-
caces et variables qui résultent des condi-
tions variables."

Le Traité des Délits ne parle que
sur ce rapport variable. Il se met en
question la vertu religieuse du naturaliste

Beccaria.

Préface du Traité des Délits

Trad. de 1773. p XI



